

## SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS - Année 2015 -

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

---

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

<b>Département d'exercice :</b>			
<b>22</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>56</b>
<b>Etablissement d'exercice :</b>		Titulaire Stagiaire ASEN autre : .....	Non titulaire Retraité AESH
Public	Privé		

### Identification de l'agent demandeur

Renseignements	DEMANDEUR	CONJOINT
N°INSEE (= n° sécurité sociale)		
Nom et prénom		
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)		
Date et lieu de naissance		
Adresse personnelle complète		
Téléphone personnel Adresse Mail		
Grade du demandeur / profession du conjoint		
Dénomination et adresse complète de l'établissement d'affectation / ou de l'entreprise		
Situation familiale du demandeur (préciser la date)	Célibataire Marié(e) Veuf / veuve  Depuis quelle date :	Vie maritale Divorcé(e)  PACS Séparé
<b><u>Si mutation dans l'académie de Rennes, préciser votre académie d'origine :</u></b>		
.....		

Je soussigné ....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à ....., le ..... Signature du demandeur :

La loi rend passible d'amende quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.441-1 article du Code Pénal).

# CONDITIONS D'ATTRIBUTION

## **BENEFICIAIRES :**

- les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou à temps partiel ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 10 mois, rémunérés sur le budget de l'Etat (prestation versée à partir du premier jour du septième mois du contrat)
- les fonctionnaires retraités et les ayants droit (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État).
- les assistants d'éducation (ASEN) et les accompagnants des élèves en situation du handicap (AESH) rémunérés sur le budget de l'Etat (PIM) ou des établissements publics locaux d'enseignement (ASIA) en CDI ou en CDD d'au moins 10 mois (prestation versée à partir du premier jour du septième mois du contrat) ;

## **MODALITE DE VERSEMENT :**

Les prestations sont versées uniquement pour les séjours dans les centres agréés.  
Pour les colonies ou le centre aéré, **le séjour** doit être agréé par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports.

## **CONDITIONS DE RESSOURCES :**

Avoir un quotient familial inférieur à 12 400 €.

*Comment calculer son quotient familial (QF) ?*

Pour un séjour effectué en 2015 : Revenu brut global imposable année 2013  
Nombre de parts fiscales année 2013

Dans le cas de modification de la composition de la famille (naissance, séparation,...) entre l'année n-2 et le moment de la demande, il sera procédé à une reconstitution du revenu et des parts fiscales sur la base de la nouvelle situation.

## **CONDITIONS D'ÂGE :**

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> jour du séjour (pas de condition d'âge pour les enfants handicapés).

## **TAUX applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :**

Centres de loisirs avec hébergement (45 jours maximum par enfant et par année civile)	
- enfant de – 13 ans :	7,29 €
- enfant de 13 ans à 18 ans :	11,04 €
Centres de loisirs sans hébergement (nombre de jours illimité) :	
- journée complète :	5,26 €
- demi-journée :	2,65 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif ( 21 jours maximum par enfant et par année civile)	
- forfait pour 21 jours ou plus	75,57 €
- pour les séjours d'une durée inférieure (minimum 5 jours)	3,59 €
Séjours linguistiques ( 21 jours maximum par enfant et par année civile)	
- enfant de – 13 ans :	7,29 €
- enfant de 13 ans à 18 ans :	11,04 €
Séjours en centres agréés spécialisés pour enfants handicapés (sans condition d'âge) :	20,80 €

La loi rend passible d'amende quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.441-1 article du Code Pénal).

**Pièces à joindre obligatoirement pour le PREMIER DOSSIER :**

Relevé d'identité bancaire ou postale comportant, le prénom et l'adresse du <b>demandeur</b> ;
Copie intégrale du livret de famille;
Copie du dernier bulletin de salaire du demandeur et de son conjoint ; ou certificat de pension pour les personnels retraités ;
Photocopie du contrat de travail (d'une durée de 10 mois minimum pour tous les contractuels de droit public) ;
Attestation de l'employeur du conjoint relative au non versement de la prestation si le conjoint est fonctionnaire ;
Photocopie complète de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus de l'année 2013)
En cas de divorce ou de séparation : Photocopie du jugement de divorce mentionnant la garde des enfants, ou une attestation de non conciliation
Faire compléter le certificat de présence joint. Pour les séjours en centres agréés spécialisés pour enfants handicapés : joindre la facture.

**Pièces à joindre obligatoirement pour LES DOSSIERS SUIVANTS :**

Copie du dernier bulletin de salaire du demandeur et de son conjoint ;
Photocopie complète de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus de l'année 2013) si le premier dossier n'a pas été constitué en 2015.
Faire compléter le certificat de présence joint. Pour les séjours en centres agréés spécialisés pour enfants handicapés : joindre la facture.

**Le dossier est à adresser au terme du séjour.**

**Le dossier complet est à adresser à :**

**DSDEN d'Ille-et-Vilaine  
Service académique de gestion de l'action sociale (SAGAS)  
CS 50605  
35706 RENNES CEDEX 7**

***Ne pas mentionner notre adresse physique (1 quai Dujardin, RENNES) sur votre courrier, il vous serait retourné par la Poste.***





Pour les séjours avec hébergement  
(Centre de vacances ou éducatif) merci de compléter une feuille par enfant

**CERTIFICAT DE PRESENCE  
DATES DU SEJOUR**

Du : au :

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Je soussigné (e) : M Mme .....  
(Responsable de l'organisme de séjour) Nom – Prénom

Certifie que le(s) enfant(s)

Nom – Prénom .....

Nom – Prénom .....

Nom – Prénom .....

a (ont) séjourné

**- Centre de loisirs sans hébergement :**

Lieu du séjour :.....

Nom de l'œuvre organisatrice :.....

N° d'agrément **du séjour** délivré par la direction départementale de la cohésion sociale:.....

Nombre de journées pour ..... : ..... ou de demi-journées :.....

Nombre de journées pour ..... : ..... ou de demi-journées :.....

Nombre de journées pour ..... : ..... ou de demi-journées :.....

Prix total payé par la famille.....

**- Centre de vacances avec hébergement ou mini-camp ou centre spécialisé pour enfant handicapé\***

Lieu du séjour :.....

Nom de l'œuvre organisatrice :.....

N° d'agrément **du séjour** délivré par la direction départementale de la cohésion sociale:.....

Nombre de journées: ..... Montant du séjour payé par la famille :.....

\* Joindre une facture pour les séjours en centres agréés spécialisés pour enfants handicapés

**- Séjour dans le cadre éducatif :**

Lieu du séjour :.....

Etablissement organisateur du séjour : .....

Nombre de journées: ..... Montant du séjour payé par la famille :.....

**- Séjour linguistique (hors cadre éducatif) \*\* :**

Lieu du séjour :.....

Nom de l'œuvre organisatrice :.....

N° d'agrément:.....

Fédération auprès de laquelle cet agrément a été obtenu :.....

Nombre de journées: ..... Montant du séjour payé par la famille :.....

\*\*Les séjours linguistiques pris en charge : les séjours organisés ou financés par les administrations de l'Etat, soit par conventionnement avec un prestataire de service ou par des personnes physiques ou morales ayant la qualité de commerçant et titulaires d'une licence d'agent de voyage délivrée par arrêté préfectoral, ou des organismes ou associations sans but lucratif agréés par arrêté préfectoral.

Montant de la participation éventuelle versée pour l'(es) enfant(s) par d'autres organismes (CAF ;CE) : .....

A....., le.....  
Signature et cachet de l'organisme (obligatoire) :